En réponse aux attentes des partenaires sociaux, la Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle a engagé avec les branches professionnelles une série d'études sur l'emploi et la formation : les Contrats d'études prospectives. Ces travaux traduisent la volonté des pouvoirs publics de susciter des démarches collectives impliquant les branches et les entreprises pour structurer les politiques d'emploi et de ressources humaines.

Le CEP des entreprises du recyclage, à partir duquel a été élaboré ce document de synthèse, dresse un état des lieux économique, social et organisationnel du secteur et en propose une vision prospective à l'horizon 2020.

Le recyclage en tant que phénomène de société, le Grenelle de l'environnement et la montée des préoccupations environnementales, la hausse des prix des matières premières et leur raréfaction impactent fortement les entreprises du recyclage.

Leur avenir réside dans la mutation et la structuration rapide des entreprises du secteur, dans l'investissement, dans la recherche, dans l'innovation et dans la gestion optimisée des ressources humaines et de la formation.

Un « schéma directeur des ressources humaines », élaboré par les acteurs de la branche, fournit la feuille de route à suivre dans les prochaines années pour adapter les ressources aux défis à relever.

L'étude dont est tirée cette synthèse
a été réalisée par le consortium Ambroise Bouteille et Associés, et le BIPE.
Cette synthèse n° 50 est publiée par la Délégation générale
à l'emploi et à la formation professionnelle,
7, square Max-Hymans - 75741 Paris Cedex 15
Elle est disponible sur le site
www.emploi.gouv.fr
du ministère de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi

DGEFP DÉLÉGATION GÉNÉRALE À L'EMPLOI ET À LA FORMATION PROFESSIONNELLE
www.emploi.gouv.fr

FEDEREC

SYNTHÈSE PROSPECTIVE EMPLOI-COMPÉTENCES

Les entreprises du recyclage

Première partie
Un secteur à fort potentiel
Du stade artisanal à la dimension industrielle : 4
Les entreprises et leurs effectifs : 10
Niveau et formation : 13

Deuxième partie
Les perspectives d'ici à 2019
Trois scénarios retenus :
1- Scénario tendanciel : 17
2- Scénario haut : 20
3- Scénario bas : 21
Préparer l'avenir : 23

Troisième partie
La profession s'engage
Les 9 axes stratégiques : 25
Les 37 mesures : 27

→ PREMIÈRE PARTIE

Un secteur à fort potentiel

Les métiers de la récupération, du recyclage et de la valorisation des matériaux souffrent d'une méconnaissance et d'un déficit d'image. Confrontée à la crise financière, à une fragilisation des marchés et au ralentissement industriel, l'activité résiste. Les volumes produits en témoignent. Les grands défis environnementaux, que notre société relève, doivent lui permettre de devenir demain l'un des secteurs qui compte le plus dans le paysage économique.

→

Du stade artisanal **à la dimension industrielle**

Dans recyclage, il y a cycle… comme cycle de vie. Celui des produits et des matériaux – puisqu'il s'agit de cela, en l'occurrence – est indissociable du cycle de vie humain. Il reflète, à son niveau, un peu de l'histoire des civilisations. Il a ses vertus, ses aléas. L'homme invente, fabrique les objets dont il a besoin pour se loger, manger, se déplacer, faire du négoce. Lorsqu'il n'en a plus besoin, il s'en débarrasse. Les objets, les matériaux usagés deviennent ce qu'on appelle des déchets. Le recyclage est donc un maillon essentiel de l'activité humaine qui a, ô combien !, sa place dans notre société.

Le citoyen a de tout temps trié ses emballages, les pneus, son vieux vélo ou une ancienne gazinière… des entreprises ont fait du recyclage leur métier. L'activité s'est considérablement développée à partir des années 1970, société de consommation oblige.

Aujourd'hui, le secteur de la récupération et du recyclage a considérablement évolué. Il est passé d'un stade, le plus souvent familial, à une dimension industrielle. Les méthodes de production et d'organisation ont été améliorées afin de répondre à la demande. Neuf grandes filières spécialisées se répartissent le marché selon trois grandes familles d'activité, caractérisées par des **codes NAF** distincts. 64 % des entreprises s'occupent de récupération et de recyclage des matières métalliques : métaux ferreux et non ferreux (laiton, cuivre, aluminium, acier…), de démantèlement de véhicules hors d'usage (VHU). 31 % prennent en charge les autres matériaux recyclables : papier, carton, textile, verre, déchets des équipements électriques et électroniques (DEEE), plastique, pneumatiques, déchets industriels banals (DIB), palettes, solvants et huiles usagées, duvets et plumes… 5 % font du négoce et seulement cela, la majorité de la profession commercialisant sa production. →

La Nomenclature d'activités française a fait l'objet d'un décret commun qui oblige l'ensemble des organismes publics à utiliser la nomenclature, ou ses dérivés, dans les textes officiels, décisions, travaux, études, etc. Chaque établissement se voit attribuer un code NAF en fonction de la nature de son activité principale. Certains peuvent changer de code en fonction de leur évolution ou d'un changement d'activité.

Le secteur connaît une activité croissante. En 2008, sur 42,6 millions de tonnes de déchets collectées, 37,2 millions de tonnes ont été recyclées (soit + 3 % par rapport à 2007), 5,4 millions de tonnes ont été incinérées, enfouies ou broyées.
Le chiffre d'affaires s'est élevé à 11,3 milliards d'euros (+ 4,6 % en un an, + 12 % en moyenne chaque année depuis 5 ans). Ferrailles, VHU et métaux non ferreux représentaient, à eux seuls, près de 8 milliards d'euros, les papiers et le carton 930 millions €, les DIB 900 millions €, les textiles 270 millions €, le verre 140 millions €, les plastiques 120 millions €, les matériaux restants (DEEE, pneumatiques, etc.) 760 millions €. On le voit, le recycleur est un acteur économique non négligeable du développement économique et de l'emploi dans notre pays.
Ces chiffres ne doivent pas masquer les problèmes. La crise financière a accentué la fragilité de marchés souvent fragmentés, les entreprises de recyclage ont subi, à leur tour, les difficultés rencontrées par les autres fournisseurs de matières premières (la baisse de production des industries lourdes et des industries manufacturières, par exemple, a eu un impact non négligeable).
Par ailleurs, les acteurs du recyclage ne sont pas les seuls opérateurs dans la chaîne de gestion des déchets : ils doivent compter avec les autres filières de traitement que sont, notamment, l'incinération des ordures ménagères et le stockage en centres d'enfouissement. Mais au global, la production de matières premières recyclées de la France reste excédentaire par rapport à son utilisation sur le territoire et elle est exportatrice. Pour résister, répondre aux exigences de rentabilité et réaliser des économies d'échelle, la profession a commencé à se (re)structurer. On assiste à une concentration des opérateurs de tri et traitement. Certaines petites structures ont disparu ou ont été rachetées par des entreprises de plus grande taille. Une autre évolution est notable : de plus en plus d'entreprises spécialisées dans le traitement d'une matière se tourne vers une diversification de leur activité et des matériaux au prix, souvent, d'investissements lourds. Ainsi, en 2008, la profession a réalisé 621,5 millions d'euros d'investissements (soit 5,5 % de son chiffre d'affaires).

D'OÙ PROVIENNENT LES MATÉRIAUX RÉCUPÉRÉS ?
Les matériaux récupérés proviennent essentiellement de deux sources :

> les industriels (déchets de fabrication, chutes neuves…), la grande distribution, les commerçants et les artisans (emballages, palettes, films…), l'administration, soit environ 40 millions de tonnes,

> des collectivités locales (emballages, déchets mélangés, véhicules hors d'usage, déchets d'équipements électriques et électroniques…). Cela représente 5 millions de tonnes collectées environ.

Place aux nouvelles **matières premières !**

Après l'usage intensif des matières premières vierges (MPV) – minerai de fer, pâte à papier, silice… –, les entreprises s'orientent de plus en plus vers l'utilisation de ces nouvelles matières premières (NMP) – ferrailles, fibres cellulosiques recyclées, calcin… Transformer les déchets en matières premières recyclées (MPR) permet d'épargner les ressources naturelles, de réaliser des économies d'énergie et de réduire les gaz à effet de serre.
Cela représente une réelle opportunité également sur le plan économique.
D'ores et déjà, la part de MPR dans la sidérurgie mondiale a dépassé les 45 % et 60 % dans l'industrie papetière. Autre avantage pour l'économie française : leur utilisation limite les importations de matières premières vierges.

LE RECYCLAGE, COMMENT ÇA MARCHE ?

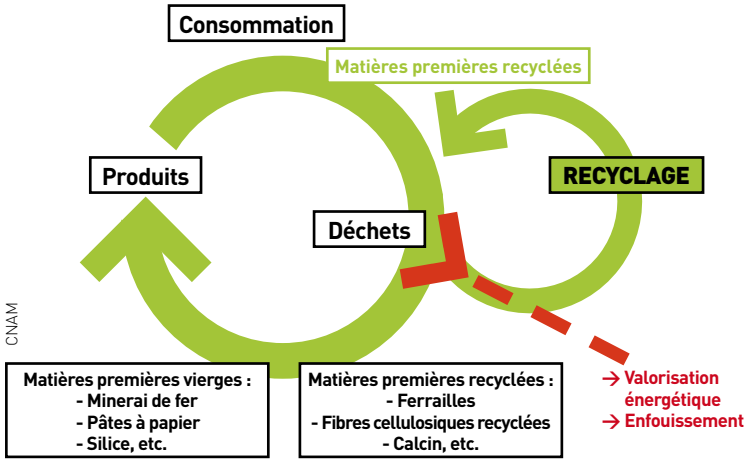

La Directive 2008/CE du Parlement européen et du Conseil relative aux déchets définit ainsi la valorisation : « Toute opération dont le résultat principal est que des déchets servent à des fins utiles en substitution à d'autres substances, matières ou produits qui auraient été utilisés à une fin particulière, ou que des déchets soient préparés pour être utilisés à cette fin, y compris par le producteur de déchets. »

Un enjeu de poids : la protection de l'environnement

L'épuisement des ressources naturelles de la planète et la nécessité de mettre un frein au gaspillage engendré par notre société de production et de consommation donnent une dimension nouvelle au recyclage. L'enjeu n'est plus seulement d'éliminer nos déchets, mais de **les valoriser**. Ainsi le déchet devient-il ressource (voir schéma ci-dessus). Voilà un secteur qui travaillait depuis longtemps dans l'ombre, enfin reconnu comme acteur du développement durable ! →

> Pour la première fois, l'Union européenne préconise de créer une "société de recyclage" dans la directive cadre déchets.

Un rôle central, majeur, réaffirmé par des dispositions juridiques – principe du pollueur payeur, responsabilité élargie du producteur **(REP)**, responsabilité partagée entre les différents acteurs de la gestion des produits en fin de vie… – et une montée en puissance des normes environnementales. Les réglementations française et européenne suivent : loi de 1975 révisée en 1997 faisant obligation de valoriser des déchets, directive VHU prévoyant l'intégration de matériaux recyclés dans la fabrication des nouveaux produits, ordonnance sur les transferts de déchets du 24 juillet 2009, directive DEEE ayant pour objectif de réduire les coûts et de simplifier la main-d'œuvre… Des dispositions spécifiques à certains déchets (emballages ménagers et non ménagers, DEEE…) ont également été mises en œuvre.
La directive cadre déchets européenne du 19 novembre 2008, qui entrera en vigueur en décembre 2010, donne clairement sa place au recyclage et à la valorisation et fixe des objectifs chiffrés à atteindre d'ici à 2020… Les Grenelle 1 et 2 de l'Environnement montrent la voie. Le premier prévoit, à l'horizon 2012, un recyclage de 75 % des emballages ménagers, une valorisation de 35 % des déchets ménagers et assimilés (45 % en 2015), une diminution de 15 % des quantités de déchets enfouis ou incinérés… Le second table, lui aussi, sur des actions volontaristes : système d'autorisation simplifié pour l'implantation d'installations de recyclage, remaniement de la nomenclature des installations classées, etc. En outre, deux initiatives pilotées par le ministère de l'Industrie (l'appel à projet Eco-industries et les États généraux de l'industrie) mettent en lumière le potentiel d'innovation et de création d'emplois que représentent la récupération et le recyclage. Autre évolution favorable : la modification des comportements, et une prise de conscience généralisée, tant dans le milieu institutionnel que chez les particuliers, de la nécessité du recyclage et de la valorisation. Les fabricants s'engagent eux aussi. Parmi les pistes de progrès, une limitation du nombre de matériaux dans un même produit, un démontage des pièces facilité… Les industries, quant à elles, optent pour plus de matière recyclée dans la fabrication de leurs produits ; par exemple, le papier journal est fabriqué à partir de matières recyclées. **Les éco-organismes** sont apparus dans cette vague verte. Ils sont devenus des acteurs financiers importants dans ce secteur de la collecte et du traitement, en particulier pour les déchets des ménages. Transformer le déchet en une ressource nouvelle à valeur optimale suppose des technologies de recyclage plus pointues qu'auparavant. La qualité des matières transformées sera plus que jamais le maître mot. Pour être à la hauteur de l'enjeu, les entreprises devront continuer à réaliser, là encore, d'importants investissements dans des équipements de plus en plus sophistiqués.

Dans le cadre de la REP, le producteur verse une éco-contribution qui est une source de financement nouveau en faveur de la collecte et du recyclage des produits en fin de vie qui y sont assujettis. Elle abonde la plupart du temps les éco-organismes.

Les éco-organismes sont des structures qui facilitent et parfois organisent, pour le compte de leurs adhérents, l'enlèvement de certains déchets visés par la REP (les DEEE, par exemple).

Des avancées **technologiques**

Les fabricants diffusent sur le marché des produits plus complexes qu'auparavant (certains verres ou vêtements, entre autres). Conséquence : des opérations de recyclage plus pointues pour les entreprises ; pour les mener à bien, elles ont dû mettre au point de nouvelles technologies et un matériel novateur. De fait, la mécanisation progresse sensiblement dans toutes les filières, et les nouvelles installations sont légion. On note ainsi la mise en place de broyeurs de plus en plus puissants pour le recyclage de la ferraille, l'utilisation croissante d'appareils de contrôle (par exemple des portiques de détection radioactifs à l'entrée des sites), des technologies de pointe sur le tri des matériaux utilisant la reconnaissance optique, l'infrarouge, etc. Grâce à de nouveaux équipements, on obtiendra une analyse plus fine de la composition des matières et, partant, un produit qui a plus de valeur. Cela profite à toute la chaîne industrielle du recyclage, qui peut s'appuyer sur des produits de qualité.

Les entreprises et **leurs effectifs**

Le secteur compte 4659 entreprises (1) avec ou sans salariés, dont l'activité principale est la production de matières premières recyclées. Elles ont pour code d'activité NAF 3831 Z, 3832 Z et 4677 Z. On y trouve des structures de tailles diverses, mais aussi, pour 60 %, des filiales de grands groupes qui gèrent la collecte de déchets. Elles ne sont pas nécessairement affiliées à la Convention collective nationale des industries et commerces de la récupération. La branche du recyclage en regroupe, à elle seule, 2400.

Leur nombre a diminué de 2 % entre 2007 et 2008. C'est surtout dans la filière des fers et métaux que les regroupements ont été enregistrés. Les exigences en termes de productivité et d'investissement ont été très fortes, et les entreprises ont dû se renforcer. D'où la concentration qui s'opère. Mais, on l'a dit, le secteur se maintient plutôt bien dans le paysage industriel français et il a de beaux jours devant lui.

(1) Chiffres Insee et Sirene 2008.

Les effectifs en hausse

À savoir

Les unités employant plus de 50 salariés ont doublé en dix ans. 66 % des sites emploient de 1 à 9 salariés.

Le nombre de salariés (34000) varie selon la taille de la structure. On recense quelque 70 % de TPE comptant moins de 10 salariés, les entreprises de 1 à 4 personnes ayant ce statut étant les plus nombreuses avec 51 %. Le nombre d'unités de plus de 20 salariés progresse (+ 3 % en 2008). En règle générale, les effectifs salariés dans les entreprises ont augmenté en dix ans de 36 %. L'évolution s'est faite de la manière suivante : – 3,8 % dans la filière du démantèlement d'épaves, + 3 % dans celle de la récupération des déchets triés, et + 5,9 % dans le commerce de gros de déchets et débris. La plupart des entreprises sont mono-établissement, la moyenne étant de 1,2 établissement par structure. On compte ainsi 3600 établissements, un chiffre relativement stable. Ils sont implantés majoritairement dans les régions Ile-de-France et Rhône-Alpes, qui concentrent chacune plus de 10 % des sites. Les unités employant plus de 50 salariés ont doublé en dix ans, les sites faisant travailler de 1 à 4 personnes ont, eux, diminué de 10 %. 66,3 % d'entre eux emploient de 1 à 9 salariés. →

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES SALARIÉS

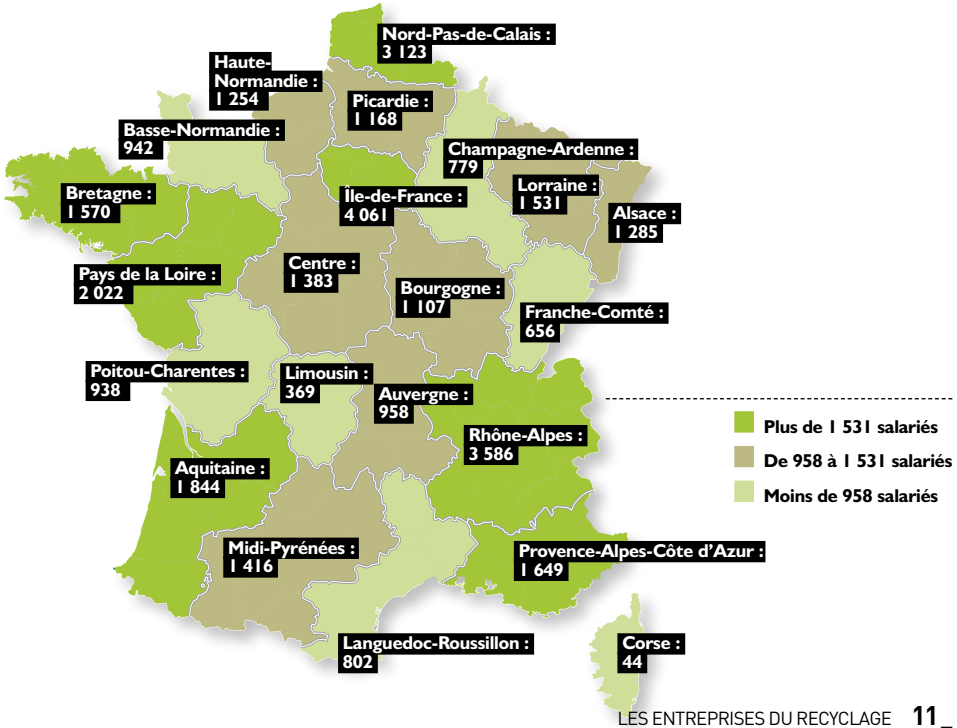

Un personnel majoritairement masculin

36 %

C'EST LE TAUX D'AUGMENTATION **des emplois salariés en 10 ans dans les entreprises du secteur.**

Les salariés sont principalement des hommes : 79 %, contre 21 % de femmes (mais il semble que, concernant ces dernières, la tendance s'inverse légèrement). Les catégories âgées de 41 à 45 ans sont les plus représentées (17 % chez les hommes, 16 % chez les femmes), l'âge moyen étant de 40,3 ans pour les premiers, et de 38,9 ans pour les deuxièmes. C'est dans l'activité de négoce et de commerce de matières premières recyclées que les salariés sont, en moyenne, plus âgés. Les moins de 26 ans représentent 10 % seulement des effectifs. Cette pyramide des âges est très sensiblement différente de celle enregistrée dans les autres secteurs d'activité en France. Les seniors sont également davantage présents dans les entreprises du recyclage qu'ailleurs. Cela tient à un gros effort d'embauche entrepris il y a vingt ans. En outre, le turn-over y est faible, et les salariés sont fidèles à l'entreprise qui les emploie, une autre caractéristique du secteur. On compte près de 70 % d'ouvriers, 12 % d'agents de maîtrise, 11 % d'employés et 8 % de cadres. Cadres et chefs d'entreprise sont, pour la plupart, des hommes. Le nombre d'ouvriers, beaucoup plus fort que dans les autres secteurs d'activité du pays, diminue dans les entreprises de commerce de gros de déchets et de débris, et augmente dans la récupération de matières non métalliques recyclables. Les ouvriers sont majoritairement des hommes (79 %), les femmes étant surtout employées (43,5 %). Un tiers d'entre elles ont le statut d'ouvrier. La profession et catégorie socioprofessionnelle la plus représentée est celle des ouvriers opérateurs du tri qualifiés et non qualifiés.

Niveau et formation

La formation initiale

À savoir

La profession consacre un effort important à la formation. Elle va élargir l'offre pour répondre aux besoins futurs.

La majorité des salariés a un niveau de formation initiale équivalent à un niveau VI. Ceux travaillant dans le secteur de la récupération des matières non métalliques recyclables sont généralement plus diplômés (37 % ont un niveau V). 21 % des salariés sont sans diplôme, 32 % des salariés possèdent un CAP ou un BEP, 4 % le certificat d'études primaires, 12 % ont un brevet des collèges, 2 % un bac technologique, 6 % un bac professionnel, 6 % un bac général, 11 % un DUT ou un BTS, 2 % une licence, 4 % un niveau licence et au-delà, dont 3 % ont suivi un troisième cycle universitaire. L'offre de formation initiale est très récente dans la plupart des structures qui la proposent. FEDEREC (Fédération des entreprises du recyclage) souhaite accroître, sur l'ensemble du territoire, le nombre d'établissements préparant au CAP d'opérateur des industries du recyclage (CAP OIR). De surcroît, certaines structures adaptent les forma-

→

tions qu'elles proposent, d'autres durcissent leurs critères d'entrée (les postulants font l'objet d'une sélection plus affinée et d'un meilleur suivi tout au long de la formation).

La formation continue

Plusieurs dispositifs existent :

1- Le contrat de professionnalisation, mis en place à l'intention des jeunes de 16 à 25 ans et des demandeurs d'emploi âgés de 26 ans et plus souhaitant acquérir un diplôme, un titre ou une qualification professionnelle. Le taux d'accès est plus faible que celui de la moyenne nationale, mais 137 contrats ont été conclus en 2008, soit une augmentation de plus de 46 % par rapport à 2006. 82 % de ceux qui en ont bénéficié avaient moins de 26 ans. 128 étaient des CDD, et une majorité portait sur une période de 19 à 24 mois. Plus des trois quarts ont été conclus dans des entreprises de plus de 10 salariés. C'est dans les entreprises de récupération de déchets triés qu'on a eu davantage recours à ce moyen d'intégration.

2- La période de professionnalisation, destinée aux salariés en CDI dans l'entreprise. But : permettre le maintien dans l'emploi des personnes par l'acquisition d'une qualification professionnelle ou par la participation à une action de formation dont l'objectif de professionnalisation est reconnu. En 2008, 205 salariés ont bénéficié d'une période de professionnalisation. Plus de la moitié avaient moins de 36 ans, et 80 % étaient des hommes. Le plus grand nombre de périodes a été signé dans les entreprises de 50 à 199 salariés. Le recours à ce dispositif est, de loin, plus important dans les établissements qui s'occupent de la récupération des déchets triés.

3- Le plan de formation.

En 2008, ce sont plus de 3000 actions de formation qui ont été proposées dans le cadre de ce plan. Le taux d'accès aux différentes sessions proposées était de 18 %. Un taux inférieur de 2 points à la moyenne nationale de 2006 (20,8 %) en ce qui concerne les entreprises de 10 salariés et plus, supérieur de 3 points à ladite moyenne (13,8 %) dans les entreprises de moins de 10 salariés. Dans ces dernières, le plan a profité à 709 stagiaires (contre 518 en 2007) pour une durée moyenne de 37 heures. 77 % étaient des hommes, dont près d'un quart avait plus de 45 ans. Le nombre de moins de 25 ans a augmenté par rapport à 2007 (il est passé de 10 % à 14 %). La proportion d'ouvriers est de 86 %, celle des cadres, de 11 %. Les hommes étaient nettement plus largement représentés que les femmes (77 %, contre 23 %). Dans les entreprises de 10 salariés et plus, 2803 stagiaires (2744 en 2007) ont bénéficié d'une formation d'une durée moyenne de 27 heures. Le pourcentage hommes-femmes était le même que dans les entreprises plus petites. Là encore, près du quart des stagiaires avaient plus de 45 ans, la part des moins de 26 ans (12 %) reste stable. La profession consacre un effort important à la formation. Elle va élargir l'offre pour répondre aux besoins futurs. Les métiers du recyclage, qui souffrent d'un déficit d'image, attirent peu de jeunes. Ils sont pourtant appelés, de par les enjeux environnementaux notamment, à un bel avenir…

À savoir

L'offre de formation initiale est très récente, là où elle existe. Certaines structures adaptent les formations qu'elles proposent, d'autres durcissent leurs critères d'entrée.

Tout salarié à temps plein ou à temps partiel peut faire valoir son droit individuel à la formation (DIF), d'une durée de 20 heures annuelles. La logistique et l'informatique viennent en tête des disciplines choisies par les salariés ayant bénéficié d'un DIF (816 en 2008, 727 dans les entreprises de 10 salariés et plus, 89 dans celles comptant moins de 10 salariés).

LES MATIÈRES CHOISIES (EN %) PAR LES STAGIAIRES

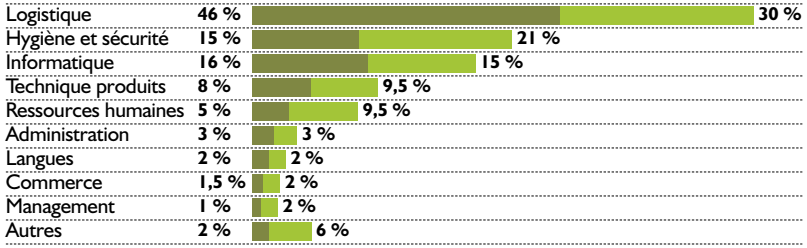

Les certifications **existantes**

Les certifications sont en cours de développement. En niveau V, outre le CAP d'opérateur, on trouve un certificat de qualification professionnelle (CQP) pour différents métiers (opérateur, trieur, conducteur d'engins…) dans les filières métaux ferreux et non ferreux, papiers-cartons, plastiques, verre, DEEE, pneumatiques, textile… Un CQP de dépollueur, démonteur, trieur travaillant dans la filière des VHU existe également, de même qu'un CQP multimatériaux portant sur la maîtrise du traitement des déchets des entreprises (plastiques, métaux ferreux et non ferreux, palettes, etc.). En outre, le ministère de l'Emploi a mis sur pied une formation-titre de conducteur de matériels de manutention et de conditionnement des industries des déchets. En niveau II, une formation de responsable des industries du recyclage est actuellement en cours d'agrément.

→ DEUXIÈME PARTIE

Les perspectives d'ici à 2019

L'évolution des marchés de la récupération et du recyclage dépend de la croissance nationale et internationale, du prix des matières premières, du renforcement de la réglementation donnant priorité à la prévention et à la valorisation des déchets… Mais la balle est aussi dans le camp des entreprises. Elles doivent poursuivre leurs efforts d'adaptation aux nouvelles donnes, repenser leurs modes d'organisation et les formations qu'elles proposent… Scénarios économiques et pistes de réflexion.

Trois scénarios retenus

Le contrat d'études prospectives a retenu trois scénarios d'évolution des marchés et du volume d'affaires sur les périodes 2007-2014 et 2015-2019, selon différents contextes de croissance mondiale. Ils permettent de faire des estimations et des projections pour les cinq filières les plus représentatives de la profession. On notera toutefois que certaines variables peuvent considérablement modifier les projections de ces modèles, en particulier les innovations technologiques et les variations des prix des matières premières.

À savoir

But de la méthode : faire des estimations et des projections pour les cinq filières les plus représentatives de la profession.

1- Scénario tendanciel

La croissance mondiale se fait par à-coups. Les pays émergents (notamment l'Asie) rattrapent leur retard, mais la croissance est moins forte que par le passé. Le taux annuel de croissance moyen (TCAM) du produit intérieur brut (PIB) mondial est de 2,8 % entre 2007 et 2014 et de 3 % entre 2015 et 2019 (1). En France, les difficultés persistent, mais notre pays retrouve un rythme de croissance proche de celui des années d'avant la crise actuelle.

(1) Source : Bureau d'informations et de prévisions économiques (BIPE).

→ Métaux ferreux

Leur production diminue à moyen terme pendant la première période (2007-2014) de 0,5 % par an (1), mais reprend au cours de la seconde (2015-2019) à raison de 0,5 % par an. Dans ce scénario, la production d'acier retrouve presque son niveau de 2007. Les quantités collectées augmentent de 0,8 % par an, passant de 14 700 à 15 900 kilotonnes (kt*). Les capacités d'utilisation en sidérurgie ou en fonderie sont de 8 600 kt pour la seconde période.

*Une kilotonne = 1 000 tonnes.

(1) Source : Bureau d'informations et de prévisions économiques (BIPE).

→ Métaux non ferreux

Leur production connaît un sort équivalent à celle des métaux ferreux. Globalement, cette activité est fragilisée du fait d'une offre insuffisamment structurée (il existe peu de grands groupes, les sites étant de petite ou moyenne taille). Les quantités collectées augmentent de 0,5 % par an pendant la seconde période (on passe de 1 280 à 1 400 kt). Le taux d'utilisation des matières premières recyclées passe de 44 à 46 %.

→ Papier-carton

Cette filière est composée de segments très diversifiés (papiers à usages graphiques, papiers et cartons d'emballage, papiers hygiéniques, papiers spéciaux…) qui connaissent des évolutions distinctes. Globalement, la production passe de 9 871 kt en 2007 à 10 161 kt en 2019. Le volume de quantités collectées croît de 1,1 % par an (il passe ainsi, pendant la seconde période, de 7 600 à 8 120 kt). La volonté d'augmenter sensiblement le taux de collecte des emballages industriels et ménagers, notamment, explique ce volume à la hausse. Le taux d'utilisation progresse de 63 à 68 %. Là encore, le taux d'utilisation est très différent selon les segments, la plupart du temps pour des raisons techniques liées à la qualité des produits finis. Des gains sont cependant attendus. Exemples : pour les papiers d'hygiène, ce taux passerait de 51 % en 2007 à 55 % en 2019 ; pour les papiers industriels et spéciaux, de 22 % à 30 % pour la même période.

À retenir

Plusieurs facteurs jouent dans le développement ou la régression des marchés. Parmi eux :

> le prix d'achat des matières premières recyclées,

> la production industrielle,

> la consommation des ménages,

> la réduction des déchets à la source,

> l'exploitation des déchets des collectivités locales, ménagers, et de ceux issus du BTP (un potentiel insuffisamment exploité jusqu'à présent).

À savoir

On peut présumer que le rythme de croissance de production de matières premières recyclées sera toujours supérieur à leur utilisation. Il en résulte une tendance exportatrice naturelle et bénéfique pour l'efficacité de la filière.

→ Verre

Production en légère augmentation (0,8 %) par an jusqu'à 2014, suivie d'une croissance de plus de 2 % chaque année entre 2015 et 2019. Les quantités collectées passent de 2 340 à 2 460 kt entre 2014 et 2019, une croissance timide donc, du fait notamment d'une réduction à la source des quantités de déchets de verre (de – 1 % à – 1,5 % par an). L'industrie du verre utilise 42 % du verre collecté (contre 40 % en 2014).

→ Plastiques

La production affiche un grand dynamisme. L'innovation technologique, permettant de trouver des applications nouvelles, est passée par là. Le plastique se substitue de plus en plus à d'autres matériaux. Logiquement, le volume collecté continue, lui aussi, à progresser, car il s'opère sur un périmètre plus large de produits en fin de vie, en particulier en ce qui concerne les emballages ménagers. Estimation : entre 1 320 et 1 770 kt en 2019 (contre 1 025 kt en 2007, par exemple). →

2- Scénario haut

Le monde retrouve une croissance à la hausse, du fait notamment de l'efficacité d'accords commerciaux et des politiques coopératives. Le TCAM du PIB mondial est de 3 % entre 2007 et 2014 et de 3,8 % ensuite. Cette croissance retrouvée profite, entre autres à la France, grâce à ses exportations vers les pays émergents qui auront de plus en plus besoin de matière première pour produire des biens, et en priorité les matières premières recyclées. Ce scénario reste toutefois « raisonnable » car on a vu que la pénurie de matières premières pouvait créer des flambées de prix capables de bouleverser les scénarios à la hausse.

→ Métaux ferreux

La production d'acier renoue avec la croissance, surtout en seconde période (1,2 % par an). Les quantités collectées en France évoluent de 1 % par an, pour atteindre 14 900 kt en 2014 et 16 300 kt en 2019. Cette augmentation des quantités peut provenir des déchets métalliques issus des ménages (emballages, appareils électroménagers…), ou des chutes neuves (copeaux, chutes de tôles provenant des industries mécanique et automobile), soit respectivement, 500 à 800 kt pour la première catégorie, et 300 kt pour la seconde. Les capacités d'utilisation en France devraient être de 8 700 kt à l'horizon 2019.

→ Métaux non ferreux

Après une période de stabilisation entre 2007 et 2014, on assiste à un redémarrage de la production (+ 1,2 % par an). Les quantités collectées augmentent de 0,6 % par an (1 420 kt en 2019). L'usage en France des **métaux non ferreux** pourrait progresser de 2 points (de 46 à 48 %).

→ Papier-carton

La production doit augmenter, avec des variations selon les segments. Les quantités collectées continuent de progresser : 1,4 % par an entre 2014 et 2019 (de 7 700 à 8 385 kt). Le taux d'utilisation passe de 65 % en 2014 à 67 % en 2019 (pour information : 60,3 % en 2007).

→ Verre

La production doit croître de 1,1 % par an. Dans le domaine de la collecte, ce scénario « optimiste » prévoit une augmentation du volume collecté de 1,1 % également (2 500 kt) par an. On mise sur un taux d'utilisation de 43 %.

→ Plastiques

En croissance dans le scénario tendanciel, la production des matières plastiques se développe plus nettement encore ici (jusqu'à + 3 %). Les quantités collectées progressent fortement (+ 4,6 %, soit de 1 450 kt en 2014 à 1 770 kt en 2019). Et le volume de matières plastiques recyclées doit atteindre 1 830 kt en 2019.

Métaux non ferreux
Globalement, cette activité est fragilisée du fait d'une offre insuffisamment structurée (il existe peu de grands groupes dans cette filière, les sites étant de petite ou moyenne taille).

3- Scénario bas

La reprise mondiale est temporaire, les pays souffrent de crises répétées. Le TCAM du PIB mondial est de 2,5 % pour 2007-2014 et de 2,3 % ensuite. En France, la croissance est durablement faible. Les perspectives ne sont pas engageantes : on enregistre un déséquilibre et une dégradation importante du potentiel de croissance de 1 % environ chaque année. Les prix des matériaux, impactés par une faible demande, sont à la baisse.

→ Métaux ferreux

Recul de la production de 1,5 % par an jusqu'en 2014, puis stabilité jusqu'en 2019. Les quantités collectées connaissent une évolution très lente (+ 0,3 % par an). Cela représente + 700 kt par an jusqu'à la fin de la période, soit 15 110 kt en 2019. Le volume de métaux recyclés et utilisés en France en aciérie et en fonderie est de 8 490 kt. →

À savoir

La gestion des ressources humaines va occuper une place croissante dans la stratégie du secteur et des entreprises.

Des effectifs **à la hausse**

En 2007, 19 700 personnes travaillaient dans les cinq filières retenues. D'ici à 2019, ces effectifs augmenteront de 1 400 à 3 500 personnes selon les scénarios.

> Scénario tendanciel : 2 615 personnes supplémentaires, soit un total de 22 315 personnes.
> Scénario haut : 3 390 personnes supplémentaires, soit un total de 23 090 personnes.
> Scénario bas : 1 422 personnes en plus, soit un effectif total de 21 122 personnes.

Toujours par rapport aux cinq filières retenues – ce qui constitue une base minimale – le secteur qui, rappelons-le, compte aujourd'hui 34 000 salariés, emploiera :

> Scénario tendanciel : 36 619 personnes.
> Scénario haut : 37 891 personnes.
> Scénario bas : 34 662 personnes.

Un « plus » non négligeable, souligné à juste raison par la profession : l'activité de récupération et de recyclage crée des emplois non délocalisables. Les gisements existent sur le territoire, et la matière première est traitée à proximité des sources.

2,5

MILLIARDS D'EUROS, C'EST LE CA DU SECTEUR À L'EXPORTATION EN 2008, **soit l'équivalent de la vente d'une dizaine d'Airbus A 380 !**

→ Métaux non ferreux

Production en diminution (– 1,5 % par an) jusqu'en 2014, plus stable ensuite. Le volume de quantités collectées passe de 1 250 kt en 2010 à 1 340 kt en 2019 (juste + 0,1 % par an). Faible taux d'utilisation (660 kt jusqu'en 2014, puis 645 kt ensuite).

→ Papier-carton

Une production en hausse stable, et un volume de quantités collectées qui évolue à raison de 0,70 % par an (pour arriver à 7 720 kt en 2019). Légère progression du taux d'utilisation (de 62 % en 2014 à 63 % en 2019).

→ Verre

La production stagne jusqu'en 2014, pour augmenter de 1,1 % par an ensuite. La quantité collectée croît seulement de 0,6 % (2 290 en 2010, 2 350 en 2019). En termes de recyclage, le taux est de 40 % en 2014, et de 41 % en 2019.

→ Plastiques

Le plastique garde la cote. La production croît modestement, certes (+ 1,2 %), mais les volumes collectés gagnent 2,1 % par an (1 180 kt en 2010, 1 320 kt en 2019). Et le volume de matières plastiques utilisées en France passe de 620 kt, entre 2007 et 2014, à 980 kt, entre 2014 et 2019.

Préparer **l'avenir**

Croissance mondiale, augmentation des tonnages, émergence de nouveaux marchés, renforcement des réglementations environnementales en faveur du recyclage… autant de facteurs favorables à la profession. On peut présumer que le rythme de croissance de production de matières premières recyclées sera toujours supérieur à leur utilisation. Il en résulte une tendance exportatrice naturelle et bénéfique pour l'efficacité de la filière. Les entreprises du recyclage sont déjà plutôt bien placées sur l'échiquier du commerce extérieur : elles ont réalisé, en 2008, un chiffre d'affaires d'environ 2,5 milliards d'euros, soit l'équivalent de la vente d'une dizaine d'Airbus A 380 !

Pour réussir, elles doivent également adopter de nouvelles stratégies internes et revoir leurs modes d'organisation. Les différentes fonctions – exploitation, transport, commerciale, ingénierie, expertise… – sont impactées. La mécanisation et l'automatisation, la polyvalence requise dans le tri et le traitement des nouveaux matériaux appellent des compétences et des métiers nouveaux.

La proportion d'ouvriers et d'employés dans les établissements continuera vraisemblablement à être majoritaire, mais les besoins en cadres, ingénieurs process, techniciens et techniciens supérieurs (responsables de site ou d'exploitation), agents de maîtrise, chefs d'équipe iront croissants. Des compétences commerciales pointues seront requises, avec l'internationalisation des marchés la connaissance des langues (anglais, allemand, chinois…) deviendra indispensable.

Avec des besoins nouveaux situés, d'ici à 2019, dans une fourchette allant de 1 400 à 3 500 salariés (de 7 à 18 % de plus par rapport à la situation actuelle sur les cinq filières), et compte tenu des départs à la retraite, la politique de recrutement va devoir se professionnaliser davantage. La gestion des ressources humaines va occuper une place croissante dans la stratégie du secteur et des entreprises. L'offre de formation, particulièrement, devra être élargie. Sur tous ces points, la profession s'engage, comme on va le voir en 3e partie…

À savoir

La mécanisation et l'automatisation, la polyvalence requise dans le tri et le traitement des nouveaux matériaux appellent des compétences et des métiers nouveaux dans les entreprises du recyclage.

→ TROISIÈME PARTIE

La profession **s'engage**

Pour accompagner le scénario de croissance retenu dans les prévisions et se donner toutes les chances de réussir, la profession et les partenaires sociaux doivent relever plusieurs défis. Le contrat d'études prospectives propose un plan d'action comportant 9 axes stratégiques et 37 mesures, assorties de suggestions pour les mettre en œuvre. C'est sur ce programme, qui a valeur de feuille de route, que les différents acteurs s'engagent avec force. En voici les grandes lignes.

Les 9 axes **stratégiques**

AXE 1 : Une politique de ressources humaines

Il faut sensibiliser les entreprises à la nécessité de mettre en place une politique de ressources humaines, outiller et structurer la fonction gestion des ressources humaines (GRH) afin de leur permettre d'attirer de nouvelles compétences et de mieux gérer leurs effectifs. Certaines entreprises commencent à le faire, mais, pour une majorité d'entre elles, en particulier les petites structures, la notion de gestion RH est éloignée de leur modèle de fonctionnement.

AXE 2 : Valoriser le secteur

L'attractivité du secteur doit être un argument auprès des candidats potentiels, et il faut professionnaliser le recrutement. Des actions dans ce sens ont déjà été engagées, mais il faut passer à la vitesse supérieure pour combler le déficit d'image dont souffre la profession. Celle-ci doit… valoriser les atouts qu'elle possède ! Sur le second point, les entreprises ont besoin d'un accompagnement lors du recrutement afin de repérer les candidats les plus qualifiés.

AXE 3 : **Favoriser la mobilité interne…**

… en professionnalisant les progressions. Objectif : développer les compétences et la montée en qualification des salariés, parallèlement aux recrutements.

AXE 4 : **Élaborer une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences**

La GPEC est trop souvent absente de la culture d'entreprise.

AXE 5 : **Développer l'offre de certification**

AXE 6 : **Élargir l'offre de formation continue non certifiante**

Développer l'offre de formation continue non certifiante est indispensable. Si l'offre est suffisante en ce qui concerne les formations générales, elle est trop limitée en ce qui concerne les formations spécifiques, indispensables du fait de l'évolution des métiers.

AXE 7 : **Des postes adaptés pour les seniors**

Les seniors sont très appréciés pour leur savoir-faire, mais les postes adaptés pour les maintenir en activité manquent. Il faut, en outre, préparer leur remplacement.

AXE 8 : **Travailleurs handicapés et travailleurs en insertion**

Si certaines filières sont plus accessibles aux travailleurs handicapés et/ou en insertion, il reste à travailler à des aménagements permettant un accès élargi à ces populations aux emplois du recyclage.

AXE 9 : **Donner plus de place aux femmes**

Les femmes présentent de réelles aptitudes aux métiers du recyclage. Le secteur reste trop majoritairement masculin, même si, depuis 1998, des efforts sont faits pour modifier la donne. Il faut donc leur donner plus de place dans les entreprises.

> « Tout mettre en œuvre pour attirer les compétences. »

Les 37 mesures

AXE 1 :

→ **Mesure 1 :** Insister sur l'importance de la structuration ressources humaines lors des contacts avec les chefs d'entreprise, notamment ceux des PME-TPE. Prévoir une introduction thématique lors des rencontres professionnelles, des conférences, etc., et dans les supports de communication.

→ **Mesure 2** : Proposer aux entreprises un accompagnement concret. Désigner pour cela un interlocuteur spécialisé dans les questions de GRH. Proposer aux entreprises qui n'ont pas de DRH une boîte à outils et les aider à l'utiliser. Partager les bonnes pratiques avec des structures du secteur et d'autres secteurs.

→ **Mesure 3 :** Accompagner la professionnalisation de la fonction RH, notamment dans les entreprises les plus petites. Il est nécessaire, pour cela, de les orienter vers des formations.

→ **Mesure 4 :** Communiquer sur les conclusions du contrat d'études prospectives et ses retombées éventuelles auprès des entreprises et des partenaires.

À retenir

En ce qui concerne le plan seniors, un accord a été signé au dernier trimestre 2009. En outre, des négociations sont en cours sur « l'intégration et le maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés » et sur « l'égalité professionnelle hommes-femmes ».

AXE 2 :

→ **Mesure 5 :** Intensifier la valorisation du secteur. Inciter les entreprises à ouvrir leurs portes au public, les accompagner lors de ces manifestations et les aider à communiquer en direction des particuliers et des candidats.

→ **Mesure 6 :** Poursuivre les interventions dans les salons professionnels et étudiants. La présence de la profession doit être bien identifiée aux yeux des partenaires, clients et fournisseurs. La commission des jeunes de FEDEREC pourrait être un appui précieux pour cette initiative.

→ **Mesure 7** : Favoriser les collaborations avec les acteurs de l'emploi (Pôle emploi, maisons de l'emploi, missions locales, agences d'intérim). Leur donner des informations sur les métiers du recyclage et les compétences requises. Des partenariats-pilotes ont été développés avec ces interlocuteurs ; il serait bon de communiquer autour de ces initiatives lors de conférences ou de rencontres professionnelles.

→ **Mesure 8 :** Professionnaliser les entreprises pour qu'elles repèrent les bons profils. Mettre en place des outils pour les aider, leur parler des formations existantes…
→ **Mesure 9 :** Favoriser le bouche-à-oreille. Les salariés peuvent contribuer à faire connaître leur entreprise et les métiers du recyclage en en parlant autour d'eux.
→ **Mesure 10 :** Professionnaliser l'intégration des nouvelles recrues. Pourquoi ne pas leur proposer des formations spécifiques ?
→ **Mesure 11 :** Recruter davantage de salariés en alternance.

AXE 3 :

→ **Mesure 12 :** Proposer une définition des postes de maîtrise et d'encadrement et des compétences nécessaires. Ce travail a été réalisé dans le cadre de l'accord classification du 7 mai 2009. Les entreprises ont, désormais, à leur disposition des éléments récents de cartographie et de classification des métiers.
→ **Mesure 13 :** Sensibiliser ces dernières sur la nécessité d'accompagner les promotions internes à des postes d'encadrement par des formations adaptées. Faire des propositions de formations.

AXE 4 :

→ **Mesure 14 :** Proposer aux entreprises des outils immédiatement accessibles de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC).
→ **Mesure 15 :** Professionnaliser le repérage des savoir-faire afin d'adapter les compétences aux emplois.
→ **Mesure 16 :** Poursuivre la réflexion sur les financements d'accompagnement des entreprises en matière de GPEC, comme cela se fait dans certaines régions. Cette démarche peut s'articuler avec les missions des **OPCA.**
→ **Mesure 17 :** Accompagner davantage la transmission et la reprise d'entreprises. Mettre en relation repreneurs et cédants, diffuser les bonnes pratiques.

AXE 5 :

→ **Mesure 18 :** Renforcer les flux du CAP Opérateur des industries du recyclage (CAP OIR). Ce diplôme doit être davantage connu. Il est, en outre, indispensable d'accroître le nombre de centres de formation d'apprentis (CFA) qui y préparent et de les faire connaître auprès du public. La profession a commencé à assurer leur déploiement et de nouveaux établissements

Les organismes paritaires collecteurs agréés, créés par voie d'accord entre organisations syndicales d'employeurs et de salariés, recueillent les contributions versées par les entreprises au titre de la formation, des contrats de professionnalisation, etc.

voient le jour, notamment en Lorraine et dans le Nord-Pas-de-Calais. Ainsi, un pôle de compétitivité TEAM 2 vient d'être labellisé, le projet ECOREVIA suit son cours.
→ **Mesure 19 :** Mettre en place un Bac pro spécifique à la profession et accroître les niveaux de qualification.
→ **Mesure 20 :** Envisager un développement des formations supérieures.
→ **Mesure 21 :** Faire davantage connaître les CQP aux entreprises et aux salariés.
→ **Mesure 22 :** Rapprocher la formation initiale des entreprises. Comment ? En les incitant à pratiquer l'alternance, en développant le tutorat et la validation des acquis de l'expérience (VAE).

AXE 6 :

→ **Mesure 23 :** Prioriser les thèmes de formation (cœur de métier, fonction commerciale, fonctions administratives et de support, direction d'entreprise, transport, fonctions d'ingénierie et expertise, formations transversales…). →

À savoir

L'attractivité du secteur doit être un argument auprès des candidats potentiels. Il faut combler le déficit d'image dont souffre la profession. Celle-ci doit… valoriser les atouts qu'elle possède !

→ **Mesure 24 :** Elaborer une offre adaptée aux besoins des entreprises.
→ **Mesure 25 :** Installer une structure de portage des formations. Envisager la restructuration de FORMAREC, développer des partenariats avec d'autres organismes de formation.
→ **Mesure 26 :** Créer un dispositif partenarial et financier pour le portage de ces formations.
→ **Mesure 27 :** Communiquer sur leur valeur, aider les entreprises à bien les choisir.

AXE 7 :

→ **Mesure 28 :** Aider les entreprises à être à jour vis-à-vis de la législation en vigueur depuis janvier 2010, les inciter à faire une auto-évaluation.
→ **Mesure 29 :** Les accompagner dans le suivi des plans seniors qui ont été mis en place.
→ **Mesure 30 :** Arrêter des projets ciblés sur cette population.

AXE 8 :

→ **Mesure 31 :** Faire de la communication autour de ces populations (qu'est-ce que le handicap et l'insertion ? Diffusion de témoignages de responsables, de salariés…)
→ **Mesure 32 :** Rappeler les avantages à recruter des personnes handicapées ou en insertion, parler du contrat unique d'insertion (CUI).
→ **Mesure 33 :** Proposer une formation destinée à ceux et celles qui, dans l'entreprise, s'occupent de l'intégration de ces populations.
→ **Mesure 34 :** Aider les entreprises à effectuer leurs démarches dans le cadre du CUI, et à faire le bilan des actions qu'elles ont engagées jusqu'à présent.
→ **Mesure 35 :** Les aider, en outre, à identifier les postes que pourraient occuper des personnes handicapées ou en insertion.

AXE 9 :

→ **Mesure 36 :** Identifier les indicateurs dans le cadre du rapport que la profession doit rédiger tous les trois ans sur l'égalité professionnelle hommes/femmes, et dans le cadre des négociations annuelles avec les partenaires sociaux.
→ **Mesure 37 :** Aider les entreprises à élaborer ce rapport de situation comparée, au moyen notamment du guide de réalisation existant.

Le CEP a été suivi par un Comité de pilotage ci-composé :

→ le ministère de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi, Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP) ; Direction générale de la compétitivité, de l'industrie et des services (DGCIS) ;
→ le ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer ;
→ le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche ;
→ les représentants de la Fédération des entreprises du recyclage (FEDEREC) ;
→ les représentants des organisations syndicales de salariés : FGMM-CFDT (Fédération générale des mines et de la métallurgie), CFTC FGT SNED (Fédération générale des transports - Syndicat national des employés du déchet), CFE-CGC, FNST-CGT (Fédération nationale des syndicats de transports), FO ;
→ l'organisme paritaire collecteur agréé des entreprises du commerce (FORCO) ;
→ la Commission paritaire nationale pour l'emploi et la formation professionnelle (CPNEFP) des industries et commerces de la récupération ;
→ l'Observatoire prospectif du commerce.

SYNTHÈSE N° 50

Publiée par la Délégation générale à l'emploi
et à la formation professionnelle
7, square Max-Hymans, 75741 Paris Cedex 15.

Conception et réalisation :
Bayard Presse/Senior Expert
18, rue Barbès, 92128 Montrouge.

Rédaction : Patrick Coudreau.
Mise en pages : Richard Gillery et Eric Merki
Secrétariat de rédaction : Martine Kanters et Jean-Paul Baloufaud

Crédit photos: Excoffier Recyclage, Federec, Jean-Bernard Souderes
et Laurent Mignaux/Medd/Meeddm.

Imprimé en France par Chal.
Date de publication : 2010.
ISSN en cours.